tions municipales. Cela entraîne aussi une grande difficulté, quand on tente de tirer des conclusions générales des témoignages apportés par l'épigraphie.

A la question de M. R. Villers — le rôle des personnes privées était-il donc plus important que celui de l'administration? — Mme Corbier répond en se fondant sur la douzaine d'exemples qu'elle a commentés : ils prouvent qu'en effet l'activité évergétique liée à l'exercice d'une magistrature a plus de réalisations à son actif qu'aucune politique financée par les deniers publics.

M. P. Grimal, éditeur de Frontin, observe qu'il est question seulement de *curatores* dans les inscriptions qui ont été examinées ; nulle part le terme *procurator*. On sait qu'à Rome le titre de *curator aquarum* fut créé pour Agrippa, qui le garda à vie, et que, tout au long du premier siècle de notre ère, il ne fut accordé qu'à des sénateurs. Ce titre impliquait donc une certaine importance sociale. Tout se passe comme si les *curatores* obtenaient de la municipalité le droit de faire exécuter les travaux nécessaires à la modernisation de bourgades qu'ils jugeaient arriérées. Ces adductions sont faites au moment où se développent à Rome les constructions thermales : ne peut-on penser qu'elles préludaient alors à la construction de bains publics?

II. — M. J. Hellegouarc'h, « *Fabricator poeta* » *: existe-t-il une poésie formulaire en latin?* (texte publié dans ce volume, p. 166-191).

M. Cl. Nicolet remercie M. Hellegouarc'h de cette belle communication sur la poésie latine. L'heure tardive ne permet pas, malheureusement, à la discussion de se nouer.

II.

SÉANCE DU SAMEDI 11 FÉVRIER 1984

Président : M. J. Hellegouarc'h.

Le Président ouvre la séance ; il se réjouit de saluer dans l'assistance un collègue helvétique, M. S. Vautier, dont la présence rappelle que des liens privilégiés rattachent à la Société des Études latines le Groupe romand des Études grecques et latines. Mlle J. Ernst donne les dernières informations qu'elle possède sur le congrès de la F. I. É. C. Puis on passe à l'ordre du jour.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. J.-R. Jannot, *Un avatar étrusque du mythe grec : Actéon, Calu et le jeu de Phersu* (texte publié dans ce volume, p. 45-56).

M. J. Hellegouarc'h, fort intéressé par cette communication qu'illustraient de nombreuses projections, ne doute pas que les spécialistes de l'étruscologie et de l'histoire des religions y aient pris un semblable plaisir. Un débat animé s'engage.

M. R. Bloch fait quelques réserves sur le rapprochement du jeu de Phersu et du mythe d'Actéon, mais il estime, en revanche, qu'on peut mettre en rapport les représentations de la mort d'Actéon et les scènes où apparaît un génie ravisseur aux caractéristiques canines.

M. J. Beaujeu se demande pourtant s'il existe une relation entre la légende d'Actéon et les documents qui montrent un chien ou un loup surgissant d'un *mundus*. Pour répondre à cette objection, M. Jannot rappelle le caractère chthonien du chien, compagnon d'Hécate dans ses apparitions nocturnes ; il note aussi que les premières représentations grecques de la mort d'Actéon se trouvent sur des lécythes, c'est-à-dire des vases à fonction funéraire.

M. Le Bonniec avoue son scepticisme, devant une démarche qui tente d'expliquer un rite — étrusque — par un mythe — grec — alors qu'à l'ordinaire on pose une relation inverse : c'est du rite que naît le mythe qui sert à le justifier.

MM. P. Flobert et H. Zehnacker insistent sur les différences qu'ils aperçoivent entre le jeu de Phersu et le mythe d'Actéon : une meute de chiens déchire Actéon ; le rite étrusque fait intervenir un seul animal. Dans ce rite apparaît aussi un élément de jeu — la corde est disposée de manière à serrer l'encolure du chien, pour ralentir l'action — et cet élément n'a pas son équivalent dans le mythe grec.

M. D. Briquel loue la méthode de l'orateur, qui a tenté de lire les images étrusques au moyen d'autres images étrusques. Les conclusions ont l'intérêt de mettre en évidence la spécificité de l'attitude des Étrusques à l'égard des mythes grecs : il s'agit d'une transposition sélective.

II. — M. A. Balland, *La* Casa Romuli *au Palatin et au Capitole* (texte publié dans ce volume, p. 57-80).

Ainsi que l'observe le Président, l'attention de tout l'auditoire, tandis que M. Balland parlait, a montré combien l'on était captivé par son exposé, d'une grande richesse.

MM. R. Bloch, H. Le Bonniec et J. Beaujeu s'associent à ces éloges. Ils félicitent l'orateur d'avoir su rester clair même pour présenter les idées les plus subtiles. Confirmant une remarque de M. Balland, qui juge « outrée », « indiscrète » la lumière jetée par Ovide sur « une démarche idéologique que les poètes proches du pouvoir de la génération précédente n'auraient jamais évoquée ni même peut-être admise », M. Le Bonniec rappelle qu'Ovide, à l'époque des *Fastes*, éprouvait contre Auguste une sourde hostilité, et qu'il ne pouvait l'exprimer ouvertement.

M. J. Beaujeu trouve un peu de difficulté à croire qu'une simple hutte pût subsister sur le Capitole jusqu'au temps d'Auguste, si elle n'avait pas été déjà, avant la décennie de 30 à 20, reconnue comme un lieu sacré : ce qui obligerait à reporter dans une époque antérieure la naissance de la tradition d'une habitation romuléenne sur le Capitole. — Mais le témoignage de Solin, répond M. Balland, ne contient rien qui autorise une datation plus haute.

D'après M. P. Grimal, cette tradition pourrait refléter un conflit re-

ligieux latent entre les deux collines du Capitole et du Palatin : de même, plus tard, le comportement de Caligula, s'offrant à la vénération de ses sujets dans le temple de Castor, au pied du Palatin, et salué par ses adorateurs du nom de « Jupiter Latial » (Suet., *Cal.*, 22).

III.

SÉANCE DU SAMEDI 10 MARS 1984

Président : M. J. Gérard.

M. J. Hellegouarc'h, empêché, est suppléé dans ses fonctions présidentielles par M. J. Gérard, Vice-Président de notre Société, qui laisse la parole à M. P. de Carvalho.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. P. de Carvalho, *Sur le présent latin* (texte publié dans ce volume, p. 357-376).

Après avoir félicité M. de Carvalho, M. J. Gérard donne la parole aux philologues.

M. G. Serbat a apprécié la finesse des analyses et des suggestions présentées, mais se demande si elles relèvent de la grammaire ou de l'interprétation stylistique, avec l'arbitraire qui s'attache à toute interprétation. (On lira, exposées en détail, les objections de M. G. Serbat dans le texte publié p. 377-385, en appendice à l'étude de M. de Carvalho).

M. J. Perret estime lui aussi que l'analyse proposée est d'ordre stylistique plus que grammatical. Mais il se pourrait que la grammaire ne soit jamais qu'une tentative de codification de tendances stylistiques. La technique consistant à étudier les incapacités du présent en latin lui a paru heureuse, et, davantage encore, l'attention accordée aux rémanences que comporte le système latin, et aux faits qui ne se saisissent que dans le jaillissement de l'énoncé.

M. P. Flobert a écouté avec plaisir cet exposé bien construit et systématique. Il rappelle qu'il n'existait pas de futur en indo-européen : ce fait donnait au présent une certaine plasticité. Une définition des temps doit tenir compte, d'autre part, des oppositions de personnes : le présent de M. de Carvalho apparaît fondamentalement égocentrique ; or, à la deuxième personne, le présent évolue vers le futur, comme le montrent par exemple les recettes d'Apicius, où le présent concurrence le futur, l'impératif et le subjonctif pour l'expression de l'ordre. Enfin il est inexact de dire que le présent est caractérisé par une absence de marque : d'un point de vue diachronique, il a d'abord été marqué par des désinences primaires (avec actualisant *-i*), qui s'opposaient aux désinences secondaires.

II. — Mme A. Thill, *Mort et vanité dans le lyrisme de Jacob Balde* (texte publié dans ce volume, p. 326-343).

M. J. Gérard remercie Mme Thill pour la présentation, commentée avec beaucoup de sensibilité, de cette œuvre peu connue qu'est l'*Enthu-*